

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Août

L'an deux mil quatorze,

Le 5 Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, Le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, DELAIRE F, BAILLARGE I, RENAUD F, AIRVAULT JL,
REVRANCHE MF, CAHIER C, POUPIN A, LANGLAIS J CH, STONE A, VIDAULT W,
MERCIER S, COURTOIS C.

REPRESENTÉS : COWLES K, MORIN H

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : CAHIER C

Objet : Validation du procès-verbal du 27 Juin 2014

Le procès-verbal du 27 Juin est validé à l'unanimité.

Objet : Simplification et révision des tarifs des salles communales

La commission communication propose de simplifier les tarifs des salles communales et propose les tarifs suivants :

SALLE DES FETES :	COMMUNE		EXTERIEUR	
	ASSOCIATIONS	PARTICULIER	ASSOCIATIONS ET COMMUNES	PARTICULIERS
WEEK-END (2 jours)	GRATUIT	100€	120€	160€
ARRHES		50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION
VAISSELLE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION	50€	150€	150€	150€
JOURNEE	GRATUIT	50€	60€	100€
ARRHES		50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION
VAISSELLE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CAUTION	50€	150€	150€	150€

Pour la salle des fêtes :

La nouveauté concernant la révision des tarifs de la salle des fêtes est la mise en place d'une caution ménage pour les associations d'un montant de 50€, déposée une fois par an et un état des lieux avant et après la location de la salle et la baisse des prix.

Le chauffage est compris dans le prix.

La vaisselle est gratuite.

Une liste d'appel de représentants de la municipalité est à prévoir sur le contrat de location, pour intervention en cas de besoin durant la location.

SALLE INTER GENERATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR	
	ASSOCIATIONS	PARTICULIER	ASSOCIATIONS ET COMMUNES	PARTICULIERS
WEEK-END (2 jours)	GRATUIT	60€	60€	80€
ARRHES		50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION
CAUTION	50€	150€	150€	150€
JOURNEE (Jeunes, Anniversaire)	GRATUIT	25€	30€	40€
ARRHES		50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION	50% DE LA LOCATION
CAUTION	50€	150€	150€	150€

Pour la salle inter générations

Pour les associations extérieures qui donnent droit à une réduction d'impôts pour les dons et qui ont un délégué (ou bénévole) sur notre commune, la location est gratuite et pour tout autre organisme ce sera payant.

Il est précisé que les tarifs s'appliquent à compter du 8 septembre et que les locations faites avant cette date pour l'année ou l'année suivante ce sont les anciens tarifs qui sont maintenus.

Le conseil valide ces nouveaux tarifs à compter du 8 septembre 2014.

Objet : Mise à disposition bancs et tables

Le conseil souhaite informer la population que la commune met à disposition des tables et des bancs gratuitement. Les gens intéressés devront venir les chercher au local. La réservation devra être faite à la mairie, au plus tard, la semaine d'avant la date d'utilisation.

Objet : Tarifs photocopies.

Il est rappelé qu'actuellement les photocopies en noir et blanc sont à 0.20€ et qu'il n'y a pas de tarifs couleur pour les particuliers. Pour les associations quand le papier est fourni les copies en noir et blanc sont gratuites.

Après délibération le conseil vote les tarifs suivants :

Pour les particuliers :

Copies en noir et blanc : 0.10€

Copies couleur : 0.20€

Pour les associations :

Copies en noir et blanc gratuites quand le papier est fourni.

Copies couleur : 0.10€ quand le papier est fourni.

Il est demandé le comptage des photocopies des associations pour matérialiser « la subvention » faite aux différentes associations.

Objet : Mise en place d'un plafond pour les subventions aux associations

Vu la taille de la commune et la gratuité des salles pour les associations la commission propose de mettre en place un plafond d'attribution de subventions. Pour obtenir une subvention : présentation d'un projet et étude au cas par cas, de l'intérêt du projet et avec prise en compte des comptes bancaires. Le conseil valide cette proposition et décide de mettre un plafond de 400€.

Objet : Indemnité Eglise année 2014

Mr le président rappelle qu'en 2013 Nicole Bineau a ouvert et fermé l'église d'avril à Septembre et qu'elle a bénéficié d'une indemnité de 350€. Il propose de maintenir cette indemnité pour l'année 2014. Le conseil est favorable pour les mêmes dates d'intervention.

Objet : Travaux rue du Bout du Mur – Nouveau devis

Mr le Maire expose que suite à une entrevue entre l'entreprise et Hubert MORIN au sujet du devis signé en 2013 pour la réfection de la rue du Bout du Mur, pour avoir une rue de meilleur profil il y aurait lieu de revoir la quantité d'émulsion c'est-à-dire prévoir 13 tonnes en plus pour améliorer la qualité de cette voie pour un coût supplémentaire de 2 275€ HT. Le président de séance propose d'annuler le précédent devis et de signer le présent devis s'élevant à 7 061.90€ HT soit 8 474.28€ TTC. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Objet : Point sur le budget fonctionnement et investissement 2014

Mr le Maire présente un état des dépenses effectuées tant en fonctionnement qu'en investissement. Il informe qu'un transfert de crédits du fonctionnement vers l'investissement sera nécessaire pour la fin de l'année. Ce point sera étudié lors du prochain conseil municipal.

Objet : Achat Auto Laveuse

Vu les salles communales à entretenir, il est proposé d'acheter une auto laveuse pour nettoyer le carrelage et le parquet pour un montant de 2 808€ TTC. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Objet : Point des subventions pour les projets

Mr le Maire présente un tableau récapitulatif des subventions attribuées et en cours pour faire le point sur différents projets.

Ce tableau montre que le montant nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des projets envisagés par la municipalité précédente (Bar restaurant, espace culturel, Chaufferie à granulés bois, Extension de la cuisine de la salle des fêtes, Local cantonniers) s'élève à environ 1 500 000€. Les subventions demandées sont proches de 800 000€ et les subventions accordées à ce jour sont de 570 000€.

***Subvention de la Chaufferie,**

Suite à la visite d'un plombier chauffagiste et d'un maître d'œuvre il s'avère que la chaufferie actuelle est en bon état et relativement récente. Le président propose de ne pas poursuivre ce projet. Le conseil est pour à l'unanimité

***Subvention de l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes,**

Concernant ce projet, les travaux doivent commencer avant le 21 Mai 2015 mais cette date peut être prorogée d'un an. Mr le Maire propose de maintenir ce projet et de demander un report de la date de commencement des travaux. Le conseil est favorable à cette proposition, et demande s'il est possible de demander d'autres subventions pour financer ce projet.

***Subvention pour le projet de restructuration du pôle du Foyer,**

Le projet est de faire un café associatif avec mise aux normes des WC avec un WC handicapé, convertir la salle parquet en salle associative, revoir la salle de bar, différencier les accès, faire un lieu de stockage derrière la cuisine. Pour faire ce projet il faut l'aide d'un maître d'œuvre. Mr le Maire propose de faire un dossier et de voir avec les partenaires pour s'assurer du niveau de subventions adaptées à ce nouveau projet.

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise D'Oeuvre pour le café associatif

Dans le marché actuel avec Luc COGNY, architecte du projet précédent, des frais de dédit à hauteur de 20% du montant des études restantes à faire sont prévus. Une rencontre entre Le Maire accompagné de François DELAIRE et de l'Architecte est prévue pour négocier les termes et d'un avenant au contrat ou arrêter le contrat actuel.

Objet : Point du local cantonnier

Pour information une estimation a été établie pour un hangar avec bardage métallique imitation bois, 5 travées et 2 portes l'ensemble des dépenses serait de l'ordre de 250 000€ tout compris sans photovoltaïque (et si une partie des travaux sont réalisés par les cantonniers et sous réserve d'acceptation de ce type de projet par l'Architecte des Bâtiments de France).

Une autre piste possible : reprendre un hangar existant : à étudier (estimation du local à faire)

Objet : Pass loisirs,

La commune souhaite mettre en place le Pass loisirs en faveur des jeunes. Mr le Maire expose qu'il y a 45 jeunes qui ont entre 2 et 11 ans et 30 jeunes qui ont entre 12 et 16 ans soit 75 jeunes en tout. Après délibération le conseil décide de mettre en place le Pass Loisirs en faveur des 75 jeunes qui ont entre 2 et 16 ans à raison de 20€ par enfant, non soumis à condition de ressources mais sur présentation de justificatif. Ce qui représente une enveloppe de 1 500€. Le conseil souhaite inciter les jeunes à exercer une activité sportive et ou culturelle.

Objet : Jeux inter communes 2015

Mr le Maire expose que Caroline OLIVET est venue demander si la commune voulait participer aux jeux inter communes pour l'année 2015. Le conseil est favorable pour qu'elle candidate pour la commune de Melleran.

Objet : Défibrillateur et formation

Mr le Maire informe que le coût d'un défibrillateur s'élève à environ 1000€, et il propose d'une part d'en installer un au niveau de la salle inter génération et de la salle du Foyer lors des travaux évoqués ci-dessus et d'autre part de prendre contact avec les responsables des associations pour qu'ils soient formés à son utilisation. La formation coûte 25€ par personne.

Objet : Cadran solaire

L'université populaire en collaboration avec le foyer rural propose de confectionner un cadran solaire qui serait pour la commune de MELLERAN. Le lieu d'implantation reste à définir.

Objet : Travaux de mise en câble ERDF-TELECOM

Les études et les devis sont en cours.

Objet : Calendrier des prochains conseils,

Les prochaines réunions du conseil municipal sont prévues le 1^{er} vendredi de chaque mois jusqu'à la fin de l'année et ponctuellement en cas de nécessité. Les dates sont donc le 3 Octobre, le 7 Novembre et le 5 Décembre 2014 à 20h30.

Questions diverses.

⇒ Prochaine commission voirie le 27 septembre à 14h.

⇒ Demande de mettre un robinet au centre du cimetière. Le conseil est favorable à cette demande.

⇒ Mieux signaler entrée et sortie des écoles: faire le point lors de la commission voirie avec les autres besoins en matière de sécurité routière.

⇒ Le Maire d'Ardilleux demande si la commune de Melleran serait intéressée pour adhérer au service « mobilibus » qui fonctionne le samedi pour emmener les personnes âgées au marché de chef-Boutonne. La participation financière serait de 70€ par mois. A examiner dans le cadre du CCAS pour définir notre orientation à présenter lors de la prochaine rencontre « mobilibus »

Mr le Maire,